



Communauté de Communes de la Brie Champenoise



RAPPORT ANNUEL 2021

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

TABLE DES MATIÈRES

1: Organisation	p 2
1.1 : Organisation de la CCBC	p 2
1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets	p 2
1.3 : Adhésion au SYVALOM	p 3
1.4 : Le groupement de commandes	p 3
2 : Définition des différentes catégories de déchets	p 4
2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	p 4
2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	p 4
2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magasines (JMR)	p 4
2.4 : Les autres types de déchets	p 5
3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets	p 6
3.1 : Marché de collecte et traitement des déchets	p 6
3.2 : Collecte des DMR et tri sélectif en porte à porte	p 6
3.3 : Collecte en Point d'Apport Volontaire	p 10
4 : Circuit des déchets	p 11
5 : Composition type d'une poubelle	p 16
5.1 : Schéma type d'une poubelle marnaise	p 16
5.2 : Schéma type d'une poubelle de la CC de la Brie Champenoise	p 16
5.3 : Refus de tri	p 17
6 : Gestion de la déchetterie	p 18
6.1 : Accessibilité	p 18
6.2 : Les différentes filières de collecte des déchets	p 19
6.3 : Types de déchets collectés	p 20
6.4 : Entreprises, Eco-organisme et partenaires de collecte	p 20
7 : Communication et sensibilisation à la réduction des déchets	p 22
7.1 : Les moyens d'information	p 22
7.2 : Les communications ciblées	p 22
7.3 : Les projets pour l'année 2022	p 23
8 : Bilan	p 24
8.1 : Les tonnages collectés	p 24
8.2 : Bilan financier	p 25

1: Organisation

1.1 : La CC de la Brie Champenoise

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 704 personnes au 31 décembre 2020.

Les communes sont les suivantes :

Bergères sous Montmirail: 137 habitants

Boissy le Repos: 227 habitants

Charleville: 258 habitants

Corfélix: 113 habitants

Corrobert: 217 habitants

Fromentières: 387 habitants

Janvilliers: 175 habitants

La Villeneuve les Charleville: 122 habitants

Le Gault-Soigny: 527 habitants

Le Thoult-Trosnay: 107 habitants

Le Vézier : 193 habitants

Margny: 130 habitants

Mécringes: 210 habitants

Montmirail: 3 620 habitants

Morsains: 139 habitants

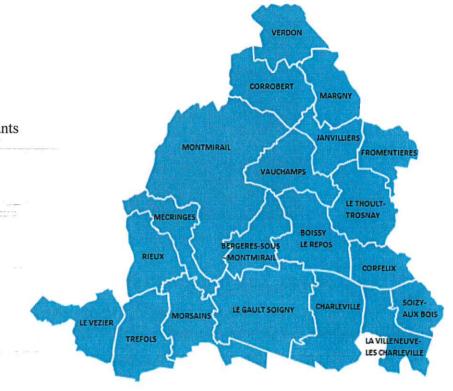
Rieux: 200 habitants

Soizy aux Bois: 190 habitants

Tréfols: 180 habitants

Vauchamps: 377 habitants

Verdon: 208 habitants



1.2 : Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE, 1er vice-président, est en charge du service public prévention et gestion des déchets.

Mme Sandra GENDRE, gestionnaire du service Environnement exerçant les fonctions d'ambassadrice du tri est en poste depuis le 11 janvier 2021. Ses fonctions sont :

- *Accueil et prise en compte des réclamations et remarques des usagers
- *Sensibilisation au devenir des déchets, à leur tri, leur recyclage pour tout public
- *Suivi des différentes collectes de déchets
- *Surveillance de la qualité du tri
- *Suivi de la législation sur les déchets et leur élimination

L'ambassadrice du tri est joignable soit par courrier, par email ou téléphone aux coordonnées suivantes : CCBC - 4 rue des Fossés - 51210 MONTMIRAIL

Tel: 06 72 87 99 09 Email: ambassadricetri@cc-briechampenoise.fr

1.3: Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la CCBC adhère au Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne. Ce syndicat est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour tout le département.

Il est constitué de 12 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents soit 350 365 habitants (7 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 1 Communauté Urbaine, 1 Syndicat de collecte et le Conseil Départemental). Il traite les déchets de ses adhérents sur le site de valorisation de La Veuve (51).



Pôle multi-filières - centre de valorisation - La Veuve

Le SYVALOM gère pour le compte de ses adhérents :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables via ses unités de valorisation énergétique et de valorisation agronomique (mission historique)
 - le tri et la valorisation des déchets recyclables via le centre de tri.

Depuis 2007, le syndicat gère également pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ADELPHE (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'ameublement).

Chaque année, le SYVALOM élabore un rapport annuel de gestion des déchets ménagers. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité, dispose de tous les éléments utiles pour faire évoluer et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son territoire.

1.4: Le groupement de commande

En 2012, la Communauté de Communes de la Brie Champenoise s'était regroupée avec les Communautés de Communes voisines pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers, en mettant en place un groupement de commande. Depuis le 1er janvier 2017 et les fusions d'EPCI ayant suivi la loi NOTRE, le groupement de commande reste constitué des Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Ce groupement offre la possibilité de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail et d'information.

2 : Définition des différentes catégories de déchets

2.1 : Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages : déchets provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, balayures et résidus divers. Ces déchets concernent :

- les immeubles d'habitat collectif
- les maisons particulières
- les mobiles-homes et caravanes installées à demeure
- les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage, des fêtes foraines, des petits cirques....

2.2 : Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais étant de même nature et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Ces déchets concernent :

- les établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés.
- les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges, lycées, hôpitaux et hospices, cimetières, point éco-propreté et tout autre bâtiment public.

Ces déchets sont déposés dans les mêmes conditions et types de bacs que les déchets ménagers. Ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.

2.3 : Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et les Journaux - Revues - Magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants :

- emballages en aluminium, en acier
- flaconnages en plastique (PET et PEHD)
- briques alimentaires (tétra brick)
- cartonnettes et petits cartons d'emballage



2.4 : Les autres types de déchets

Sont collectés à la déchetterie de Montmirail:

- les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans, TV, ordinateur, petit électroménager...
- les lampes usagées recyclables (néons, lampes fluo-compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à led...). Les ampoules à filament, ampoules halogène non recyclées sont à jeter aux ordures ménagères résiduelles.
 - les déchets dangereux spécifiques (DDS) tel que : colle, peinture, vernis, solvants...
 - les huiles minérales et huiles alimentaires
 - les piles et petites batteries
 - le mobilier usagé (armoire, table, chaises, matelas, canapé...)
 - les déchets organiques : végétaux, tonte, feuilles mortes, taille de haie...
 - les encombrants et gros objets
- les matériaux issus de la démolition : terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie... et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
 - les métaux et ferrailles
 - les Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage (PRAC) : couettes et oreillers en fin de vie.

Sont collectés à l'accueil des bureaux de la CCBC :

- Les Déchets de Soin A Risque Infectieux (DASRI) : aiguilles, seringues, cathéters, tubes de prélèvement, bandelettes, lancettes. Ils doivent être présenter dans des contenants spécifiques appropriés et déposés à votre pharmacie ou aux bureaux de la CCBC. SITA DECRA assure le regroupement et la collecte des DASRI.
- Depuis septembre 2021, un bac de collecte des cartouches à encre et toners d'imprimante est à la disposition des habitants de l'intercommunalité. La collecte gratuite et le traitement sont assurés par la société LVL. Celle-ci reverse à la CCBC 1 euros pour 10 cartouches ou toners réemployés.





3 : Organisation de la collecte et du traitement des déchets (ménagers, assimilés et recyclables)

3.1 : Marchés de collecte et de traitement des déchets :

Le marché de collecte est passé pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022 et est divisé en 6 lots.

Lot 1 : Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ RV NORD EST

Lot 2 : Collectes et transports des OMR et du tri sélectif : ECT COLLECTE

Lot 3 : Collecte, transport et traitement des verres en apport volontaire : Société MINERIS

Lot 4 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papier et JRM : ESAT de Sézanne

Lot 5 : Gestion des déchetteries et mise à disposition de contenants (déchets verts, déchets inertes, encombrants, métaux, gravats et tout-venant): SUEZ RV NORD EST

Lot 6 : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS : COVED

3.2 : Collecte des ordures ménagères et tri sélectif en porte à porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs à ordures mis à disposition gratuitement par Le remplacement est gratuit sur simple demande en cas de vol, détérioration et sous ou sur dimensionnement du bac.

Le nombre de bac est limité à 1 par maison individuelle avec une contenance adaptée au nombre de personnes au foyer:

De 1 à 4 personnes : attribution d'un bac de 120 litres

À partir de la 5eme personne : attribution d'un bac de 240 litres

Le nombre de bacs et les volumes sont adaptés au nombre de résidents pour les immeubles collectifs.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, collèges et lycées, les hôpitaux et maisons de retraite ont à leur disposition des bacs à ordures d'une contenance maxi de 660 litres.

La collecte des déchets recyclables (tri sélectif) s'effectue en sacs translucides jaunes d'une contenance de 50 litres. Certains commerces, établissements publics et établissements scolaires sont équipés de bacs à couvercle jaune d'une contenance maximale de 240 litres.

La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies et au siège de la CCBC.

La collecte des OMR et du tri sélectif est assurée depuis le 1er octobre 2012 par la société ECT COLLECTE.



a) Circuits et fréquences de collecte

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

* La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires et 4 circuits les semaines impaires qui permettent de collecter les déchets sur l'ensemble du territoire.

Communauté de Communes des Coteaux Sézannais et de la **Brie Champenoise PLANNING 2022 - SEMAINE IMPAIRE**





		Circ	cuit 1		
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
lux collecté cyulpage Type de BOM	1 Chauffeur + 1 Equipier BOM 26T BI	1 Chauffour + 1 Equipier BOM 26T BI	1 Chauffeur + 1 Equipler BOM 26T BI	1 Chauffeur + 1 Equipier BIJM 26T BI	1 Chauffeur + 1 Equipier BOM 26T BI
A STATE OF THE STA	SEZANNE	NEUVY	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	LA FORESTIERE	MONTMIRAIL
		REVEILLON	ESCLAVOLLES	NESLE-LA-REPOST	MECRINGES
		LE VEZIER	POTANGIS	LES-ESSARTS-LE-VICOMTE	MONTMIRAIL
		TREFOLS	MONTGENOST	BOUCHY-SAINT-GENET	MECRINGES
Communes collectées		MORSAINS	CHANTEMERLE	SAINT-BON	MONTMIRAIL
		JOISELLE	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	COURGNAUX	
		WILLENEUVE-LA-LIGNINE	BAGNEUX	ESCARDES	
		RIEUX		CHATILLON-SUR-MORIN	

Source: planning ECT Collecte-2022

* Les fréquences de passage ont été définies telles que :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte :

- 1 fois par semaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 2 fois par semaine pour Montmirail centre

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte :

- 1 fois tous les 15 jours pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre

Remarque : La fréquence de collecte pour Montmirail centre est différente car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense (centre historique) et comportant plus d'immeubles d'habitat collectif confrontés à des contraintes d'espace et de stockage.

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier de collecte des ordures ménagères recyclables et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. La distribution de ces calendriers est à la charge de chacune des 20 communes de la CCBC.

Il indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

JANVI	ER		FEVE	UER	1000	MA	RS		AVR	IIL	The same
Lundi 4			Lundi 1	II.		Lundi 1	U		Lundi 5	T.	4
Lundi 11	E.	4	Lundi 8	T.		Lundi 8	T.	1	Lundi 12	T.	
Lundi 18	Đ.		Lundi 15	1		Lundi 15	W.		Lundi 19	U	4
Lundi 25	Ē.	Δ	Lundi 22		(1)	Lundi 22	W.	1	Lundi 26	L	L
						Lundi 29	V.				L
MA	1	Win.	JU	IN	HO) (C)	JUIL	LET	1900	AOI	UT	
Lundi 3		4	Lundi 7	T.	T	Lundi 5	U		Lundi 2	T	
Lundi 10	U.		Lundi 14	T.	1	Lundi 12	重	1	Lundi 9	W.	4
Lundi 17	Œ.	A	Lundi 21	1		Lundi 19	Ø.		Lundi 16	E.	T
Lundi 24	V.		Lundi 28	Ē.	1	Lundi 26	1		Lundi 23	U	6
Lundi 31	I.	4							Lundi 30	T.	
SEPTEN	ABRE		ОСТО	BRE	100	NOVEN	ABR	E	DECEN	ABR	E
Lundi 6	W.	<u>A</u>	Lundi 4	W.	A	Lundi 1	W.	A	Lundi 6	1	Τ
Lundi 13	I.		Lundi 11	V.		Lundi 8	1		Lundi 13	U	1
Lundi 20	E	۵	Lundi 18	1	A	Lundi 15	Ü.	1	Lundi 20	ŧ	T
Lundi 27	T.		Lundi 25	W.		Lundi 22	T.		Lundi 27	机	1
				1		Lundi 29	T.	A			T

LES BACS ET SACS JAUNES DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE RAMASSAGE ET LES BACS DOIVENT ÊTRE RENTRÉS DÈS LE LENDEMAIN.

b) Les conditions de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables doivent être déposés dans les contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage. Ces consignes sont systématiquement rappelées sur le calendrier de collecte.

Les conditions de collecte des gros cartons d'emballage ont changé depuis octobre 2020. Ils ne peuvent théoriquement plus être présentés à la collecte, à côté du sac jaune mais doivent être déposés en déchetterie.

En effet la qualité du carton présentés hors d'un sac jaune se dégrade rapidement en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, neige, humidité nocturne...). Un carton détrempé n'est plus valorisable.

c) Les refus de collecte

Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes de tri peuvent faire l'objet de refus de collecte, soit par l'ambassadrice du tri lors des contrôles qualité préparatoires à une caractérisation ou soit par les ripeurs.

Les bacs et sacs sont alors laissés sur place avec un adhésif mentionnant le motif du refus.

Voici quelques exemples de refus de collecte :

- les bacs à ordures ménagères contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe : gravats, verre, tonte de gazon, papiers, emballages ménagers recyclables...
- les sacs de tri sélectifs contiennent des déchets ménagers non recyclables, du polystyrène, des déchets verts, des restes alimentaires, du textile, du verre...
- les déchets (cartons et JRM) en ballots ou en cartons dépassent le poids et/ou volume indiqués dans le règlement du service.
 - les bacs et /ou sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
 - les ordures ménagères ne sont pas enfermées dans des sacs.



Ex de refus de collecte : bac à ordures ménagères contenants une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filières existe Source : ECT Collecte



Ex de refus de collecte : sacs de tri contenants des ordures ménagères résiduelles Source : ECT Collecte



Étiquette de refus de collecte

Source: ECT Collecte

d) Tonnages et répartition des OMR et déchets recyclables collectés en PAP

Tonnages collectés d'ordures ménagères par kilomètre : 63.31 kg/ km

Tonnages collectés d'ordures ménagères par habitant : 247.50 kg/ hab.

Tonnages collectés de déchets recyclables par kilomètre : 7.67 kg/ km

Tonnages collectés de déchets recyclables par habitant : 29.98 kg/ hab.

Tableau de répartition mensuelle des déchets collectés en 2021. (CCSSOM et CCBC confondues)

MOIS	OM	Tri
JANVIER	604,76	78,50
FÉVRIER	560,22	68,98
MARS	633,44	78,86
AVRIL	610,18	76,64
MAI	581,12	68,30
JUIN	635,58	76,08
JUILLET	645,38	76,20
AOÛT	618,40	70,64
SEPTEMBRE	640,78	77,54
OCTOBRE	591,08	70,90
NOVEMBRE	606,16	71,30
DÉCEMBRE	653,16	80,22
TOTAL	7380,26	894,16

Source : Rapport d'activité ECT Collecte 2021

3.3 Collecte en Point d'Apport Volontaire

a) collecte du verre :

Le parc de colonnes ou Point d'Apport Volontaire (PAV) se compose de 55 unités réparties sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre et son transport sont assurés par la société Minéris. Le verre est recyclé sur le site de la verrerie OI MANUFACTURING à Reims.

L'entretien des abords des PAV est à la charge des municipalités. Le changement des colonnes défectueuses est à la charge de la CCBC.

En 2021, 7 colonnes endommagées ont été changées . Il s'agit des PAV de Verdon, Corrobert, Hautefeuille, Soizy aux Bois, La Villeneuve Les Charleville, Montmirail : colonne du camping et colonne de Courbetaux.



Colonne Valory- modèle choisi en 2021

b) collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie

La collecte des TLC (textiles, linges de maison, chaussures, maroquinerie) se fait avec des conteneurs situés sur le parking des bureaux de la CCBC, à la déchetterie et au centre Saint Vincent de Paul à Montmirail.

Elle est assurée par la Scoop LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE.

Un autre opérateur est présent sur le territoire. La commune de Le Gault-Soigny possédait, avant son entrée dans l'intercommunalité, un conteneur géré par l'association de réinsertion « PISTE » de Sézanne.

Que la collecte soit assurée par Le RELAIS ou bien PISTE, celle-ci constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle apporte, grâce au réemploi et à la valorisation des matières collectées, une réponse concrète aux enjeux environnementaux.

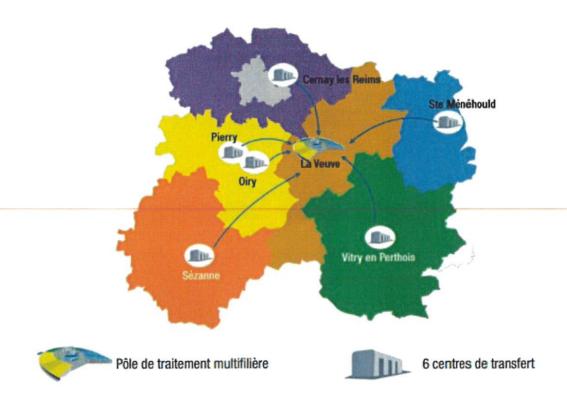




4 : Circuit des déchets

Après la collecte, les déchets sont acheminés par ECT Collecte jusqu'au centre de transfert de Sézanne. Le camion est pesé une première fois pour déterminer le poids des ordures ménagères résiduelles, puis il est vidé. Une seconde pesée est effectuée pour les déchets recyclables.

Les déchets sont ensuite acheminés par catégorie et en semi-remorque (90m3) jusqu'au centre de tri de la Veuve. Cette rupture de charge permet de limiter les distances parcourues et le nombre de camions.



Zone de chalandise des 6 centres de transfert du SYVALOM - rapport SYVALOM 2020.







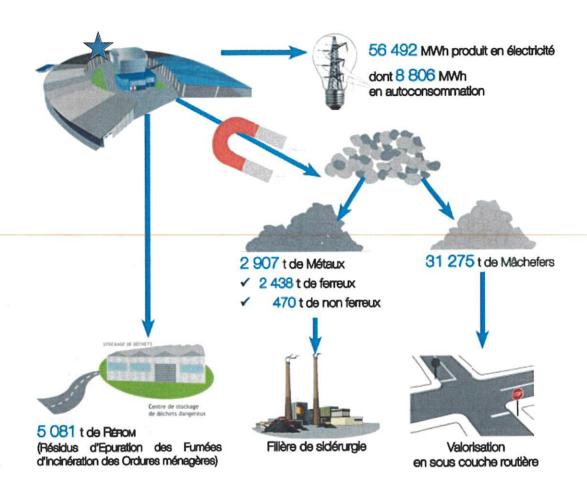
Centre de transfert de Sézanne. Décembre 2021. Photo CCBC

Tableau récapitulatif de la collecte et du traitement des différents déchets

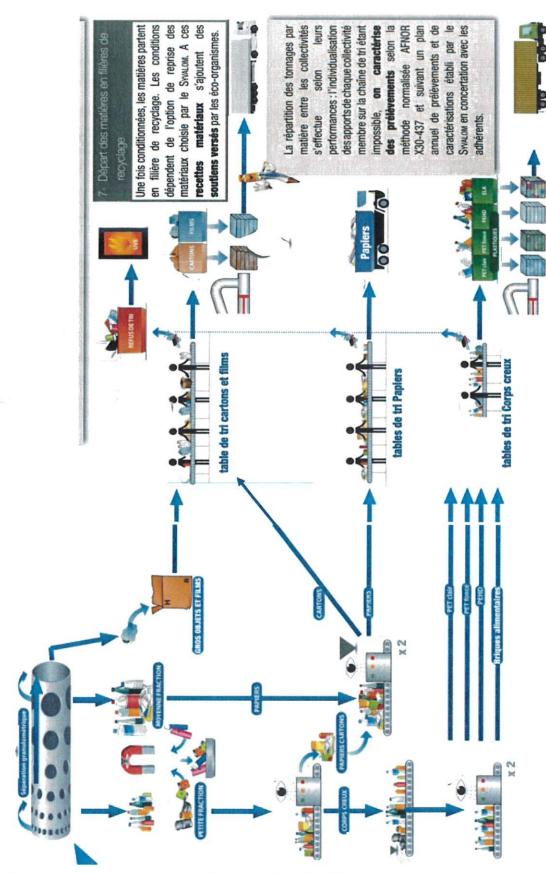
Types de déchets	Type de collecte	Traitement	Résultat du recyclage
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte	SYVALOM : unité de valorisation énergétique	 production d'électricité Production de mâchefers pour sous couches routière Filière sidérurgique (ferreux, non ferreux)
Déchets recyclables et petits cartons	Collecte en porte à porte	SYVALOM : centre de tri	- Vente des matières triées aux usines de recyclage
Gros cartons	Apport en déchetterie	ESAT de Sézanne	- fabrication de nouveaux cartons
Verre	Collecte en PAV	OI MANUFACTURING (verrerie)	- fabrication de nouvelles bouteilles
Textile - Maroquinerie	Collecte en PAV	Centre de tri LE RELAIS	 revente en boutique « Ding Fring » Export Transformation en isolant, chiffons industriel Valorisation énergétique
Déchets divers : encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux, huiles	Apport en déchetterie DÉCHETTERIE	Centres de tri	 production d'électricité Production de compost Filière sidérurgique Enfouissement

Fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

L'installation est autorisée à traiter annuellement 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés depuis 2017. Les refus de tri du centre de tri sont également traités par l'UVE.

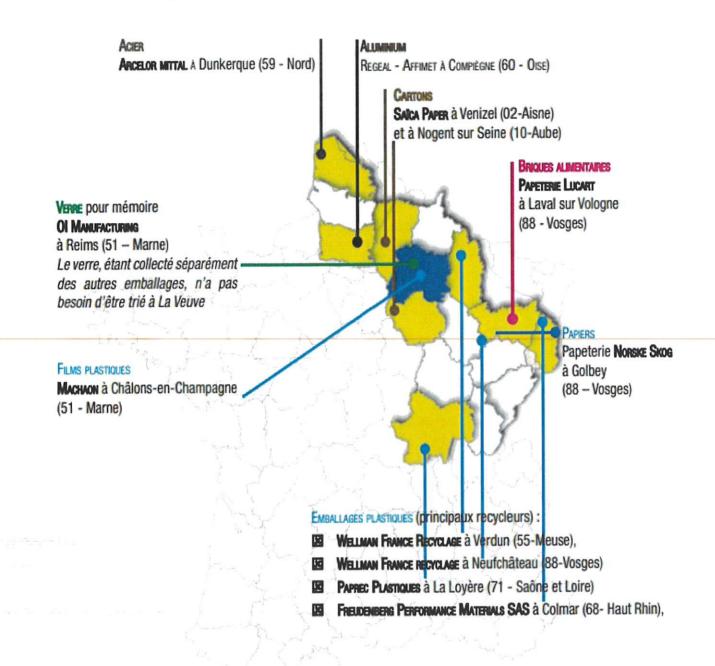


Source: Valorisation des sous-produits d'incinération - SYVALOM rapport 2020.



Source: Process de traitement des déchets recyclables - SYVALOM rapport 2020.

Carte des repreneurs de matières



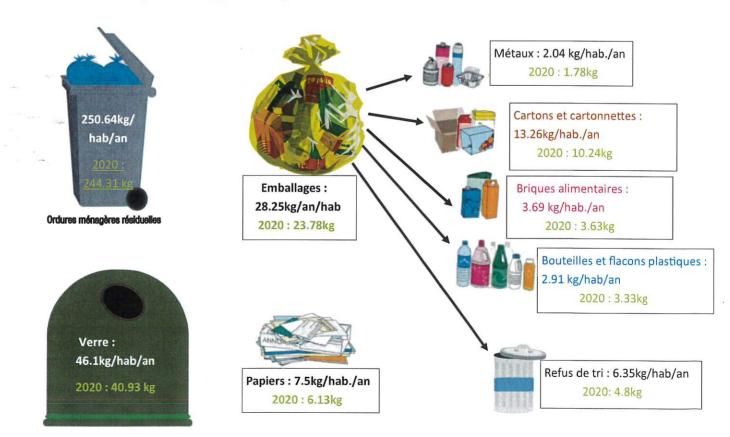
Source: SYVALOM - Rapport 2020

5: Composition type d'une poubelle en 2021

5.1: Composition type d'une poubelle Marnaise



5.2 : Composition type d'une poubelle d'un habitant de la CCBC



5.3 : Les refus de tri

Les refus de tri sont les déchets non récupérés à l'issu du tri industriel des sacs jaunes. Ces refus de tri partent à l'incinération.

Les refus de tri sont de natures diverses :

* Erreurs de tri dû à la complexité des plastiques valorisables ou non :

tel que pots à yaourt et barquettes alimentaires, suremballages et sachets alimentaires.

- * <u>Laxisme dans le tri</u>: tel que restes alimentaires, verre, textile, chaussures, couches d'enfants usagées, masques....
 - * Papier et cartons détrempés par les mauvaises conditions météorologiques.

Chaque année, en concertation avec ses adhérents, le SYVALOM établi un calendrier de caractérisation. Une caractérisation est le prélèvement d'un échantillon d'un poids minimum de 35kg de déchets recyclables prélevé sur une tournée prédéterminée.

Cet échantillon est analysé manuellement par un opérateur de tri dans les conditions reproduisant le process de tri. Une fiche de caractérisation est éditée et comporte :

- * le poids total de l'échantillon
- * le poids et le pourcentage par matériaux recyclables
- * le poids et le pourcentage du refus de tri
- * des photos représentatives de la caractérisation.

Les élus et techniciens des collectivités peuvent assister aux caractérisations.

Les soutiens financiers versés par le SYVALOM aux collectivités adhérentes sont subordonnés aux taux de refus de tri.







Caractérisation : n° 1 : ouverture manuel d'un sac, n° 2 et 3 : exemples de refus de tri

6 : Gestion de la déchetterie

6.1 : Accessibilité

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie. Elle est située à Maclaunay, commune de Montmirail. Sa gestion en haut et bas de quai est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



Déchetterie de Montmirail—bas de quai

La déchetterie est accessible :

- aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC
- aux service techniques des communes membres de la CCBC
- aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC
- aux particuliers résidant sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et de Rozoy-Bellevalle, depuis la signature au 1er juillet 2018 d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry (CARCT).

<u>Accès pour les particuliers</u>: Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux de la CCBC et doit être présentée au gardien accompagnée d'un justificatif de domicile (lors de la première visite). Cette carte permet au gardien de contrôler la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1m3 par semaine, par foyer et par type de déchets.

<u>Accès pour les professionnels</u>: Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25.00€ par mètre cube déposé. Les dépôts sont limités à 1m³ par semaine et par type de déchets; à l'exception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont limités à 0.5m³. Le dépôt des cartons est gratuit et limité à 3m³ par semaine.

Depuis le 1er juillet 2021, pour parfaire la traçabilité des déchets professionnels, la collectivité est obligée de fournir à titre gratuit un bordereau de dépôts de déchets précisant la nature et le poids de chaque déchet déposé par le professionnel.

Horaires d'ouverture:

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi, mardi et mercredi: 13h30 à 19h00

Samedi: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Dimanche: 9h00 à 12h00

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi, mardi et mercredi : 13h00 à 18h30

Samedi: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Dimanche: 9h00 à 12h00

6.2 : Présentation des différentes filières de collecte des déchets

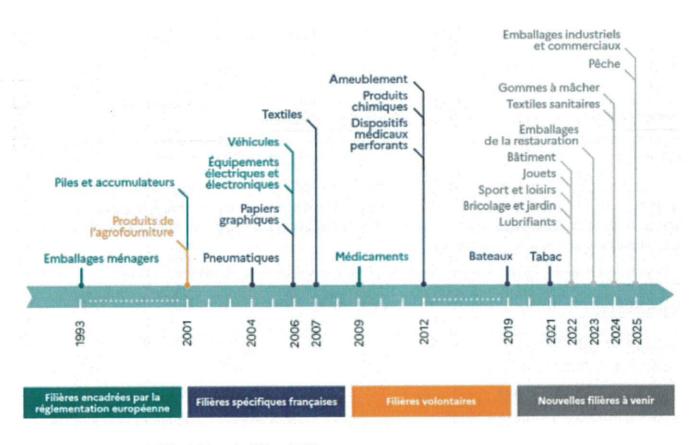
La collecte des déchets est organisée en différentes filières dont les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leur propre marque, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du producteur pour remplir leur obligation de collecte des déchets.

On compte trois objectifs principaux aux filières à responsabilité élargie des producteurs :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou parties des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.



Source: ADEME - Schéma des filières à REP

6.3 : Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes pour la collecte des déchets suivants :

- Benne tout-venant : pour tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Benne à gravats inertes : pour tous les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie...) sauf déchets associés à de l'amiante, du plâtre et placo, béton cellulaire, du bois, du métal ou du plastique.
 - Benne à métaux : pour toute ferraille et métaux.
 - Benne à déchets verts : tous déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles mortes.
 - Benne à meubles : pour tous meubles bois, plastiques, matelas, canapés.
- Conteneur à cartons et à papier : pour tous cartons bruns d'emballage et papiers : livres, papier, journaux, revues, magazines.
- Conteneur pour Déchets Diffus Spécifiques : pour les peintures, colles, solvants, phytosanitaires, bidons de combustible chauffage.
- Conteneur pour Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : pour gros appareils ménagers froid et hors froid, petits appareils ménagers, TV, écrans, ordinateurs.
 - Conteneur pour les piles et petites batteries
- Conteneur pour les ampoules : pour les ampoules LED, basse consommation, néons : sauf ampoules à filament et halogène.
 - Conteneur pour huile de vidange
 - Conteneur pour huile végétale
 - Conteneur pour textile : pour tous vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures.

6.4: Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, la déchetterie est gérée comme suit :

- Mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : société SUEZ



- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques : société COVED



- Mise à disposition, collecte, transport et traitement des piles et batteries : écoorganisme COREPILE



- Collecte, transport et traitement des huiles de vidange : Société ECO-HUILE



- Mise à disposition de caisse palette, collecte, transport et traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : éco-organisme ECO-SYSTEM pour OCAD3E



- Mise à disposition de fût, collecte, transport et traitement des huiles et graisses végétales : QUATRA



- Mise à disposition d'une benne, collecte transport et traitement des déchets d'équipement et d'ameublement par l'éco-organisme : éco-organisme ECO-MOBILIER



- Mise à disposition de bacs et d'abris métalliques pour bacs, collecte, transport et traitement des ampoules et néons : éco-organisme ECO-SYSTEM/ RECYLUM



- Mise à disposition de box palette, container, collecte, transport et traitement des cartons, papier et JRM : ESAT de Sézanne



- Mise à disposition de caisse, collecte, transport et traitement des textiles, linges de maison, maroquinerie : Société LE RELAIS



Dans les locaux de la CCBC:

- Mise à disposition d'une borne, collecte, transport et traitement des DASRI : Société SITA DECTRA filiale régionale de SITA France, du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT
- Mise à disposition d'un collecteur carton, collecte, transport et traitement des cartons à encre et toners : Société LVL

7 : Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

La CCBC met en place des actions de communication pour sensibiliser les usagers aux gestes de tri et à la réduction des déchets ménagers.

7.1: Les moyens d'information

Les moyens d'information mis en place sont les suivants :

- Accueil téléphonique.
- Contact et point d'information à l'attention des usagers pour information sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchetterie, traitement des réclamations diverses...
 - Action de sensibilisation auprès des scolaires, des particuliers.
 - Distribution du guide du tri, du calendrier de collecte, des sacs jaunes.
- Diffusion sur l'application pour smartphone « panneau pocket » d'informations de gestion des déchets ménagers et du tri sélectif.
- Création et distribution de flyers « *Bon tri* », « *Quelques efforts supplémentaires* » qui sont déposés dans les boîtes aux lettres lors des contrôles qualité préparatoires aux caractérisations.
- Création et distribution du flyer « *Refus de collecte de vos sacs de déchets* » avec les motifs du refus et les solutions de tri, déposés dans les boites aux lettres des particuliers dont les déchets non pas été collectés par la société ECT Collecte.

7.2 : Les communications ciblées

* Les articles parus dans le bulletin intercommunal :

Janvier 2021 : n° 22 : Article sur le recrutement d'une ambassadrice du tri.

: Article sur les modifications de collecte des cartons bruns d'emballage.

Juillet 2021: n° 23: Article « Info tri sélectif: une ambassadrice du tri pour vous aider ».

: Article sur les consignes de tri des bouteilles de gaz type Camping gaz.

- * Diffusion sur « panneau pocket » des comptes rendus de chaque caractérisation, des nouvelles collectes mise en place sur le territoire
 - * Actions de sensibilisation en milieu scolaire :
- 2 interventions en mars et avril 2021 dans des classes de CM2 de l'école élémentaire publique de Montmirail.
- 1 intervention en novembre 2021 au collège de la Brie Champenoise pour les éco-délégués de chaque classe sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire, au traitement des biodéchets et au compostage. La 2e intervention prévue en décembre 2021 a été annulée pour cause Covid et reportée en 2022.
 - * Action de sensibilisation aux gestes de tri pour les particuliers
- 1 intervention en juillet 2021 lors de la brocante de Charleville. Il est prévu de poursuivre par des conseils sur la gestion des bacs à ordures, leurs répartitions, leurs signalétiques lors de l'édition 2022.

23

7.3 : Les projets pour l'année 2022

- Poursuite actions ciblées : articles, interventions en milieu scolaire, interventions pour tout public
- Organisation d'une visite du centre de la Veuve pour les éco-délégués du collège de la Brie Champenoise et les élus de l'intercommunalité.
- Mise en place d'une action « Nettoyons la nature » en avril 2022 pour les classes de 5eme du collège de la Brie Champenoise.
 - Mise en place de la collecte de pneus VL à la déchetterie.
- Suivi du dossier géré par le SYVALOM pour le passage en Extension des Consignes de Tri tous plastiques.
 - Suivi du dossier géré par le SYVALOM de sortie des biodéchets des OMR et de leur traitement.
- Bilan de la campagne de vente à prix réduit de composteurs individuels menée en 2019. Mise en place éventuelle d'une nouvelle campagne.
- Mise en place d'un avenant d'une année (1er janvier au 31 décembre 2023) pour les 6 lots de gestion des déchets de la CCBC et de la CCSSOM.

8 : Bilan

8.1 : les tonnages collectés

	Tonnes collectées en 2020(T)	Tonnes collectées en 2021 (T)	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	1 893.97	1 930.97	+1.954%
Déchets recyclables	220.64	233.95	+6.03%
Verre	291.35	331.097	+13.64%
Déchets verts	320.76	458.76	+43.02%
Gravats	336.34	349.88	+4.02%
Cartons	34.16	41.231	+20%
Papiers, Journaux, Revues, Magazines	13.38	16.386	+22.46%
Encombrants	675.04	890.42	+31.9%
Métaux	77.57	86.88	+12%
Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, phytosanitaires, pâteux et solides inflammables, bidons vides de combustible)	7.7045	11.286	+46.48%
DEEE	65.328	75.65	+15.8%
Mobilier	111.43	143.88	+29.12%
Huile de vidange	3.24	3.51	+8.33%
Huile végétale	0.260	0.220	-15.38%
Piles et batteries	0.517	0.710	+37.33%
Lampes	0.516	0.371	-28.1%
Textiles	11.941	17.33	+45.13%
TOTAL	4 073.68	4 592.531	+12.73%

8: Bilan

8.2 : Bilan financier

DÉPENSES 2021	€TTC
ECT	199 120.35€
Collecte OM et EMR collecte séparative	190 298.64€
Collecte OM et EMR Montmirail	7 430.76€
Collecte gros producteurs	-2 404.89€
Avenant intégration Margny	3 795.84€
SUEZ	113 827.27€
Déchetterie gardiennage	43 818.48€
Déchetterie entretien	3 440.76€
Déchetterie fluides	2 064.48€
Transport tout venant	20 211.44€
Transport métaux	4 492.79€
Transport gravats	7.350.19€
Transport déchets verts	9 180.88€
Traitement gravats	3 554.47€
Traitement déchets verts	11 976.47€
Avenant n° 1 horaires déchetterie	7 737.31€
COVED / RECYDIS	7 145.03€
Collecte, transport, traitement DDS	7 145.03€
SALEUR/MINERIS	16 234.37€
Collecte, transport, traitement du verre	16 234.37€
ESAT	9 628.40€
Collecte, transport, traitement des cartons	9 628.40€
SYVALOM	455 382.92€
OMR	310 299.63€
Déchets recyclables	40 623.64€
Encombrants incinérés	98 850.18€
Refus de tri	5 609.48€
COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT Sous-total	785 807.41€
	402.84€
Collecte et traitement déchets de soins AUTRES PRESTATIONS Sous-total	402.84€
·····································	7 228.46€
Fourniture de sacs jaunes Fourniture Bacs OM	8 111.40€
Fourniture de 8 colonnes à verre	13 872.00€
Fourniture de 1 colonne à huile minérale	1 442.40€
Fourniture de 1 colonne à nulle minerale FOURNITURES Sous-total	31 056.70€
	17 819.02€
Charges de structures (personnel, frais généraux)	1 736.23€
Charges de communication, autres charges	23 371.33€
Amortissements	42 926.58€
CHARGES DIVERSES Sous-total	表 1000
TOTAL	860 193.53€

RECETTES 2021	€TTC
TEOM	781 162.00€
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	2 775.00€
SUBVENTIONS	126 737.58€
SYVALOM STT	46 972.00€
SYVALOM recette matériaux	31 392.87€
SYVALOM Ecofolio	4 516.18€
SYVALOM Ecomobilier	9 752.96€
SYVALOM SDD	0.00€
SUEZ reprise métaux	6 938.40€
OCAD3E	5 205.82€
ECODDS	923.00€
QUATRA huiles usagées	44.00€
Convention CARCT	20 992.35€
то	TAL 910 674.58€

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

Patrick VIÉ

Vice-président délégué à l'environnement

